



VILLE DE NICE



Afin de garantir la bonne gestion des deniers publics, le législateur a prévu un cycle budgétaire annuel dont la première étape est le débat d'orientation budgétaire (DOB) et qui se termine par le vote du compte administratif.

Le débat sur les orientations budgétaires 2023 de la Ville de Nice est intervenu le 31 mars 2023. Il s'est concrétisé par le vote du budget primitif au cours de la séance du Conseil municipal du 14 avril 2023.

L'exercice 2023 étant aujourd'hui clôturé, la dernière étape du cycle budgétaire consiste en la présentation du compte administratif qui dresse, de manière synthétique, un état de l'exécution entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023.

Il est rappelé que la présentation des budgets communaux et leur exécution sont normées par le législateur. Elles sont structurées en deux grands ensembles, à savoir :

- les dépenses et les recettes de fonctionnement qui recouvrent les opérations courantes telles que les frais de personnel ou les dotations de l'Etat par exemple ;
- les dépenses et les recettes d'investissement qui s'inscrivent plus dans le long terme car elles ont un impact patrimonial et correspondent, soit à des investissements durables, soit à la souscription d'emprunts.

I- LE BUDGET PRINCIPAL

➤ *Section de fonctionnement*

- Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **597 millions d'euros** ; elles enregistrent une légère hausse de +0,6 % par rapport à l'année 2022.

Cette évolution résulte notamment du dynamisme des recettes issues des activités et de la gestion du domaine qui constatent les droits perçus des usagers des services publics locaux (+11% par rapport à l'exercice précédent) comme notamment les droits de stationnement, les locations d'emplacements de voirie, les loyers...

Les recettes réelles de fonctionnement proviennent également de la fiscalité directe locale et des dotations de l'Etat.

Bien que la Ville de Nice demeure, en 2023 une des plus grandes villes de France où les taux appliqués sont les plus faibles et les plus stables (pas d'augmentation depuis 2009), son attractivité a néanmoins permis de dynamiser les bases fiscales, générant ainsi des recettes supplémentaires (+23 millions d'euros). De plus, la Ville de Nice a bénéficié du dynamisme national puisque le versement effectué par l'Etat, au titre du coefficient correcteur de compensation de la taxe d'habitation a augmenté de 4,3 millions d'euros.

En revanche, les dotations et compensations de l'Etat ont enregistré une baisse significative de plus de 4 %, le niveau de ces dotations avoisinant celui de l'exercice 2021.

- Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à la somme de **556 millions d'euros**, en hausse de +4,3 % par rapport à l'année précédente. Cette évolution résulte essentiellement des charges à caractère général en nette progression sous l'effet de la pression inflationniste qui a conduit à enregistrer des hausses de près de 3,5 millions d'euros sur le chauffage urbain et de 1,3 million d'euro sur l'alimentation notamment.

Les dépenses liées aux charges de personnel se sont élevées à 293,5 millions d'euros (53% des dépenses de fonctionnement contre 55% en 2022). Elles ont diminué de 0,14% malgré l'augmentation du point d'indice de 1,5% en juillet 2023.

- L'épargne brute

La Ville de Nice a encore fait preuve de résilience en dégagant en 2023 une épargne brute de 34 millions d'euros.

➤ **Section d'investissement**

- Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à la somme de **108 millions d'euros**. Elles sont principalement constituées de dotations, de subventions d'investissement reçues de la part de divers partenaires et de financements extérieurs.

Ainsi, la Ville de Nice a souscrit pour 70 millions d'euros d'emprunts nouveaux, essentiellement en taux variable (65%) du fait du contexte des marchés financiers ayant subi une hausse brutale depuis 2022.

- Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à **159,96 millions d'euros**. Les dépenses d'équipement, quant à elles, progressent par rapport à l'an passé, passant de 81,7 millions d'euros à 97,5 millions d'euros, confirmant ainsi la volonté de la Ville de Nice d'investir au profit des Niçoises et des Niçois

La transition écologique demeure l'axe principal de cette politique d'investissement et se traduit par la poursuite des travaux de végétalisation et par les opérations de verdissement. La valorisation du patrimoine public et le rayonnement culturel constituent l'autre axe majeur du développement de la ville.

Par politiques publiques, les dépenses d'équipement de 2023 sont réparties comme suit:

- prévention et sécurité : 40,8 millions d'euros (dont 39, 6 millions d'euros pour l'Hôtel des Polices) ;
- verdissement de la ville : 18,14 millions d'euros (+ 7 millions d'euros par rapport à 2022) ;
- amélioration de la vie scolaire : 9,3 millions d'euros (contre 8,13 millions d'euros en 2022) ;
- solidarité et cohésion sociale : 7,5 millions d'euros (dont 1,6 million d'euros dans le domaine de la santé publique) ;

- Acte exécutoire au 15 juillet 2024
réseau multi-services : 7,15 millions
006-210600888-20240715-74411-DE
- modernisation de l'administration et sécurisation du réseau multi-services : 7,15 millions d'euros ;
 - valorisation du patrimoine communal: 6,1 millions d'euros ;
 - jeunesse, loisirs et sport : 5,17 millions d'euros ;
 - rayonnement culturel : 2,75 millions d'euros ;
 - mise en conformité des bâtiments publics : 0,6 million d'euros.

Ces dépenses d'équipement ont été financées par emprunts à hauteur de 70 millions d'euros, portant l'encours de la Ville à 547,8 millions d'euros.

II-LES BUDGETS ANNEXES

Par exception au principe d'unité budgétaire, la réglementation permet, voire impose, d'isoler les dépenses et recettes d'un service au sein d'un budget annexe.

La Ville de Nice dispose de trois budgets annexes en 2023. Par rapport au budget principal, les masses sont plus faibles.

Les budgets annexes se présentent de manière synthétique comme suit :

	Budget annexe de la régie autonome de l'Opéra (en euros)	Budget annexe de la régie du Palais des Expositions et (en euros)	Budget annexe de la Fourrière Automobile (en euros)
Recettes réelles de fonctionnement	20 922 150	10 201 635	3 139 959
Dépenses réelles de fonctionnement	21 388 678	10 040 036	3 427 245
Recettes réelles d'investissement	230 022	1 302 322	8 971
Dépenses réelles d'investissement	273 464	1 151 067	38 464